

0263 6X0057 / P1

DEPARTEMENT de l'AUBE
COMMUNE
de BRAUX

**Prélèvement d'Eau par
Forage
pour
l'Irrigation de Cultures
de Pommes de Terre**

AVIS d'HYDROGEOLOGUE AGREE

**sur
l'Incidence d'un Pompage
Agricole sur les Eaux Souterraines
de la Région de 10.500 BRAUX**

par

Philippe JACQUEMIN
Dr.en Géologie Appliquée

Janvier 1999

PRESENTATION

L'EARL VERT de MAI à 10.500 BRAUX, représenté par Monsieur Francis MOUTON, nous a contacté conjointement avec l'EARL de FARNEREUX, représenté par Monsieur Lionel MERAT, afin de donner un avis d'hydrogéologue agréé sur l'incidence de leur projet de pompage sur les eaux souterraines locales (et notamment sur celles exploitées pour l'alimentation humaine).

Objet :

⇒ L'EARL VERT de MAI et l'EARL de FARNEREUX envisagent la réalisation d'un forage pour l'irrigation au Nord de l'agglomération de BRAUX (fig.1). La zone à irriguer est développée principalement dans ce secteur (155 ha environ), un projet ultérieur pourrait être conçu sur les surfaces agricoles appartenant aux deux EARL au Nord du hameau de BRAUX-le-PETIT.

⇒ Les demandeurs se proposent d'exécuter un ouvrage de 35 m de profondeur au Nord de l'agglomération (fig.1) à 250 m environ de la dernière construction, le long du chemin qui quitte la D 5 pour rejoindre la vallée du ruisseau « le Grand Ravet ».

L'avis d'hydrogéologue agréé porte sur l'incidence du nouvel ouvrage sur les écoulements d'eaux de surface ou souterraines qui existent dans la région dont celles captées pour la production d'eau potable.

Le Dossier Technique : L'EARL du Haut Bois nous a communiqué à l'appui de sa demande une carte au 1/25.000ème précisant l'implantation du forage et des parcelles concernées par l'irrigation (fig.1) ainsi qu'un extrait cadastral de la zone d'irrigation.

La Visite : Une visite du site d'implantation et de son environnement a été effectuée le 19 décembre avec les demandeurs.

Les PRELEVEMENTS

Les Collectivités : La commune de BRAUX est alimentée par la commune de PARS-les-CHAVANGES elle-même raccordée à un ouvrage syndical situé à JASSEINES (à près de 6,5 km en aval du projet). Un autre captage d'eau potable est répertorié à CHALETTE-sur-VOIRE (à 7 km au Sud-Ouest du projet)

Il n'existe donc pas dans le secteur concerné par l'étude d'ouvrages de prélèvement destinés à l'approvisionnement des collectivités.

Les Forages pour l'Irrigation : On connaît quatre forages agricoles dans le secteur (fig.1) dénommés ci-dessous en fonction des lieux-dits notés sur la carte au 1/25.000ème. Les forages de PARS-les-CHAVANGES (forage « le Paradis ») et de YEVRES-le-PETIT (forage « de Saint Laurent ») sont les plus proches (1,25 km). Les forages d'AULNAY sont éloignés de 4,5 km vers l'Ouest (forage de « le Bossard ») ou le Sud-Ouest (forage de « les Logeattes »).